



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Jeudi 18 décembre 2014 à 17h30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION

Date	11/12/2014
Affichage	11/12/2014

**NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Nombre suffrages exprimés
33	29	33

Etaient Présents :

GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, PEYTHIEU Eric, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Emilie

Etaient Représentés :

MARTINEZ Gilles pouvoir à FROMM Gérard, MARCHELLO Marie pouvoir à FABRE Mireille, ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed, DAZIN Florian pouvoir à PICAT RE Alessandro.

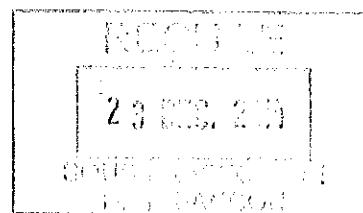
THEME : TRAVAUX 5.

OBJET : AMENAGEMENT DE L'AVENUE DU LAUTARET – DEMANDES DE SUBVENTIONS 2015.

Absents-Excusés :

MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, ROMAIN Manuel, DAZIN Florian.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Marcel CIUPPA.

Considérant que l'Avenue du Lautaret supporte des trafics piétons et véhicules importants pour la desserte locale (Lycée, Collège, écoles, Théâtre/Cinéma, vieille ville et quartier Sainte Catherine) ;

Considérant les dégradations de la chaussée et la vétusté des équipements de cette voie ;

Considérant le classement de cette voie dans le domaine public routier départemental ;

Considérant que la commune de Briançon souhaite poursuivre les efforts d'amélioration des conditions de circulation (aménagement piétonniers, revêtements routiers, collecte des eaux pluviales, éclairage public) ;

Considérant que l'ampleur du projet d'aménagement de l'Avenue du Lautaret estimé à 2 100 000 € TTC justifie un phasage des travaux en trois tranches annuelles : 2015, 2016 et 2017 ;

Considérant que les travaux de la tranche prévue en 2015 entre le Théâtre du Briançonnais et l'intersection avec le Chemin de la Tour sont estimés à 650 000 € HT soit 780 000 € TTC ;

Le plan de financement de la tranche prévue en 2015 est le suivant :

DEPENSES				RECETTES		
POSTE	MONTANT HT	TVA	MONTANT TTC	ORGANISME	MONTANT	%
Aménagements piétons	80 000 €	16 000 €	96 000 €	CONSEIL GENERAL 05	260 000 €	40,00 %
Voirie	400 000 €	80 000 €	480 000 €	ETAT- DETR	260 000 €	40,00 %
Eclairage public	70 000 €	14 000 €	84 000 €	AUTO FINANCEMENT	130 000 €	20,00 %
Réseau des eaux pluviales	100 000 €	20 000 €	120 000 €			
TOTAL	650 000 €	130 000 €	780 000 €	TOTAL	650 000 €	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter les propositions ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette opération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un Conseiller Municipal Délégué, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

TRANSMIS LE 23 DEC. 2014

PUBLIÉ LE 23 DEC. 2014

NOTIFIÉ LE 24 DEC. 2014

Le Maire
Gérard FROMM

